

Assemblée Générale

Judi 12 juin 2008 à 10h15

à Wolubilis

251 Av. Paul Hymans - 1200 Woluwé-Saint-Lambert
(en face du Woluwé Shopping Center)

Editorial



Marc VRIJMAN
Président

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

4,42 % net en 2007 sans risque pour votre épargne !

Tel a été le rendement accordé en 2007 sur l'épargne investie dans notre Fonds Garanti (Br 21). Ce résultat en progression par rapport à 2006 marque une véritable inflexion positive après huit années de baisse consécutives. Point important, je vous rappelle que ce taux est distribué à tous nos adhérents, sur l'année complète et sur les soldes en compte, sans conditions pour effectuer retraits ou avances. De même, Afer Europe, contrairement à d'autres, vous garantit un rendement annuel minimum de 75% de la moyenne des taux des deux années précédentes, ce qui signifie que pour 2008, notre taux net sera d'au moins 3,16%.

Nos produits en Unités de Compte (Br 23) ont également maintenu le cap d'un bon véhicule d'épargne à moyen et long terme, dans un contexte boursier difficile. Les fortes perturbations des marchés depuis le début de l'année 2008 sont encore l'occasion de rappeler que la recherche de performance avec les Unités de Compte est assortie d'une certaine prise de risque. C'est pourquoi, nous préconisons d'investir sur les marchés boursiers de façon prudente, en utilisant notre Plan d'Investissement Progressif.

L'année 2007 a été riche en améliorations de votre contrat, que ce soit par la **baisse des frais d'entrée** (ramenés à 2% pour les investissements effectués dans le Fonds Garanti et à 1% pour les investissements effectués dans nos produits en Unités de Compte), ou par le **renforcement de la gamme de nos supports** (avec notre nouvelle UC Opensfer). La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) votée lors de notre AG de juin 2007 devrait permettre dès 2008 de réguler les résultats du Fonds Garanti. Je vous rappelle que cette PPE, qui permet une plus grande diversification des actifs, vous sera intégralement redistribuée dans les 6 ans.

Enfin, depuis le 1er janvier 2008, la **valorisation** de vos versements (et retraits) est devenue **hebdomadaire** (tous les mercredis) et la **garantie décès (jusqu'à**

./..

SOMMAIRE

Editorial	1
Panorama de l'année 2007	4
Présentation des comptes 2007 ...	5
Résolutions proposées	7
Information financière	9
Bon à savoir :	
Améliorations récentes	10
Le PLAN d'INVESTISSEMENT PROGRESSIF	10
La donation	10
Online avec Afer Europe	11
Parrainez vos proches et vos connaissances	12
Nous avons déménagé !	12
Repères	12

l'âge de 75 ans) a été généralisée à tous les supports en Unités de Compte.

Gageons que toutes ces améliorations vous permettront de profiter au mieux des possibilités que vous offre votre contrat chez Afer Europe !

2008 ne sera vraisemblablement pas aussi riche en nouveautés. Ce sera plutôt l'année de la consolidation, mais votre Conseil ne restera pas inactif !

Nous n'hésiterons pas à interpeller les nouvelles instances politiques afin d'assurer un contexte fiscal et juridique le plus favorable possible à la constitution du mode de retraite complémentaire qu'est l'assurance vie.

Par ailleurs, plusieurs points importants sont dès à présent à l'étude.

Tout d'abord, nous pensons que la thématique du **développement durable** dépasse l'effet de mode et constitue un enjeu majeur pour nos économies. Il nous semble par conséquent important de renforcer nos engagements en la matière. Soucieux de participer à cet effort **dans la conduite même de nos opérations**, nous avons imprimé la Lettre N° 14 que vous lisez en ce moment sur du **papier recyclé** ! C'est également dans cet esprit que nous vous demandons de nous préciser votre **adresse e-mail**, ce qui nous permettra, à l'avenir, de communiquer avec vous plus souvent tout en étant plus respectueux de notre environnement. Savez-vous que notre « grande soeur » Afer a envoyé ses lettres à près de 100.000 adhérents (sur 677.000) par courrier électronique l'an dernier... Soyons un exemple !

Par ailleurs, nous souhaitons analyser avec nos partenaires (le Gie Afer, Aviva Gestion d'Actifs et les assureurs, ainsi qu'Afer) la possibilité de mettre sur pied, en plus des fonds existants, **un fonds plus spécialement dédié à une gestion d'actifs en actions de sociétés cotées satisfaisant à des critères de développement durable**. Pourquoi en effet ne pas ajouter un axe sociétal et environnemental dans la préparation de notre futur. Si en plus le rendement est supérieur, nous aurions tort de nous en priver ! Nous vous proposons à cette fin la résolution N° 11 qui donnera à votre Conseil le mandat d'étudier plus en avant cette question.

Nous travaillons également à la mise au point d'un produit autour du problème de la **dépendance**, enjeu sociétal croissant avec le vieillissement de nos populations. Nous souhaitons toutefois créer un produit original dans la continuité de nos approches. Nous aurons certainement l'occasion de vous consulter à ce sujet et vous en reparlerons prochainement.

De même, et nous l'avons déjà évoqué lors de notre Assemblée Générale de l'an dernier, nous travaillons à la mise sur pied d'une **structure de droit belge**. En effet, compte tenu du fait que la majorité des adhérents d'Afer Europe résident en Belgique, il nous semble judicieux d'être en phase avec ce constat. Les discussions actuelles visant à harmoniser la fiscalité au niveau des états européens nous incitent également à emprunter cette voie. Nous désirons anticiper les décisions qui pourraient être prises très rapidement dans le cadre de la directive sur l'épargne qui étendrait son champ d'application aux produits d'assurances.

Cette année voit également arriver à échéance les mandats de vos Administrateurs élus lors de l'Assemblée de juin 2005. Muriel Storrer, pour des raisons de neutralité professionnelle et Christian Jaumain, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de 2006, pour une question de disponibilité avec ses autres activités, ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Nous les remercions pour le travail accompli bénévolement et les conseils précieux apportés à la vie de notre Association au cours des 3 années passées. En revanche, Evelyn Gessler, Agnès Narjoz, Jean-Jacques Joset, Daniël Lecompte, Patrick Van Hollebeke et votre serviteur sont prêts à poursuivre dans la voie du développement de notre Association et soumettent à votre approbation le renouvellement, pour une période de 3 ans, de leur mandat. Ceci fait l'objet des résolutions N° 4 à 9.

Enfin, comme chaque année, l'Assemblée Générale permettra de faire le point avec notre gestionnaire financier, Eric Duval de la Guierce, Président du Directoire d'Aviva Gestion d'Actifs, sur l'évolution des marchés financiers depuis le début de l'année (et celle-ci a été plus que chaotique !) et les perspectives de rendements de nos contrats pour les années à venir. Nous aurons également cette année le privilège d'accueillir Bruno Colmant, qui nous entretiendra d'un sujet d'actualité qui vous intéressera très certainement, à savoir :

« Crise des subprimes : quelles leçons en tirer pour les bourses ? ».

Bruno Colmant, Docteur en Economie Appliquée et Chargé de Cours à l'UCL et à la Vlerick Management School est CEO d'Euronext Brussels. Gageons que ce sera l'objet d'un débat intéressant, auquel nous vous proposons de participer !

J'espère vous revoir nombreux à notre Assemblée, qui à la demande d'un grand nombre de nos adhérents se déroulera en matinée et se clôturera vers 12h30 par un cocktail déjeunatoire au cours duquel vous pourrez vous entretenir avec les membres de notre Conseil d'Administration, nos conseillers et les responsables du Gie Afer.

Je vous remercie dès à présent, Chère Adhérente, Cher Adhérent, de nous rejoindre toujours plus nombreux car, c'est bien connu, **l'Union fait la Force**. Plus nombreux nous serons demain, au mieux nous pourrons défendre nos intérêts d'épargnants.

A bientôt.



Marc VRIJMAN

Adresse mail : president@afereurope.com



Les membres actuels du bureau du Conseil d'Administration (de gauche à droite) : Patrick Van Hollebeke (Trésorier), Marc Vrijman (Président) et Agnès Narjoz (Secrétaire générale).

Panorama

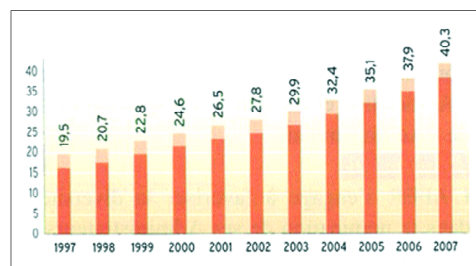
de l'année 2007

L'épargne gérée au 31/12/2007

L'épargne gérée par l'AFER au 31 décembre 2007 représente 40,290 milliards d'euros (657 millions d'euros pour Afer Europe). Cette épargne est en progression de 6,3% par rapport au 31 décembre 2006.

Elle se décompose comme suit :

FONDS GARANTI :	32,814 milliards	81,5%
DYNAFER :	1,385 milliard	3,5%
OPENSFER :	38 millions	0,1%
AFER-SFER :	4,374 milliards	10,9%
PLANISFER :	343 millions	0,8%
EURO-SFER :	1,249 milliard	3%
FLORE :	87 millions	0,2%



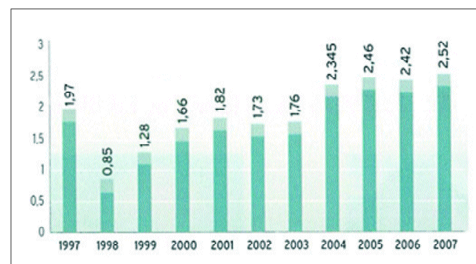
40,290 milliards d'euros gérés par l'AFER au 31 décembre 2007 (dont 18,5% investis en Unités de Compte)...

La collecte

En 2007, la collecte a représenté 2,517 milliards d'euros (29 millions d'euros pour Afer Europe), soit une progression de 3,7% par rapport à 2006, et surtout un record d'encaissement. La partie de notre encaissement investi en Unités de Compte (Br 23) représente 24,5% de l'encaissement total.

La collecte Afer se répartit comme suit :

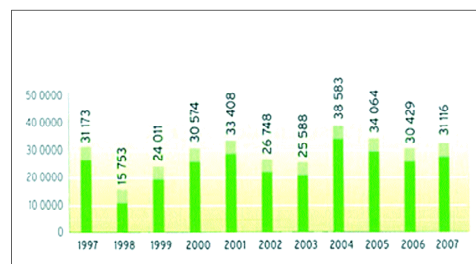
FONDS GARANTI :	1,902 milliard	75,5%
DYNAFER :	119 millions	4,8%
OPENSFER :	7 millions	0,3%
AFER-SFER :	306 millions	12,2%
PLANISFER :	29 millions	1,1%
EURO-SFER :	151 millions	6%
FLORE :	3 millions	0,1%



2,517 milliards d'euros récoltés...

Le nombre d'adhérents

31 116 nouveaux adhérents nous ont rejoints en 2007 (576 pour Afer Europe). Le parrainage représente 42% de nos nouveaux adhérents, ce qui confirme que lorsqu'on est satisfait du contrat, on en fait profiter un parent, un ami... L'AFER regroupe 677 000 adhérents au 31 décembre 2007, dont 18 115 pour Afer Europe.



et 31 116 nouveaux adhérents !

Qualité de nos prestations

Seulement 7 414 adhésions ont été clôturées en 2007, pour un montant total de 139 millions d'euros. 86 717 demandes de rachat partiel ont été enregistrées, représentant 823 millions d'euros. Les capitaux décès se sont élevés à 498 millions d'euros. Le montant des avances en cours a cru de 66 millions d'euros, portant le solde cumulé des avances à fin 2007 à 872 millions d'euros.

Présentation des comptes de l'Association

au 31 décembre 2007

I. Comptes de l'Association (en euros)

Recettes

En 2007, les recettes de l'Association se sont élevées à 82 700 €, dont 11 520 € de droits d'entrée, 55 813 € de dotation de fonctionnement et 12 730 € de produits financiers.

Dépenses

En 2007, les dépenses de l'Association se sont élevées à 80 583 €, les principaux postes concernant l'Assemblée Générale pour 50 051€.

Résultats

En 2007, le résultat excédentaire s'est élevé à 2 117 €. Le Conseil d'administration soumet ce résultat à la ratification de l'Assemblée Générale des Adhérents et en propose le "report à nouveau", portant ainsi à 253 811 € le résultat excédentaire cumulé depuis la création d'Afer Europe en 1988.

Budget 2008

Pour 2008, nous avons établi un budget sur la base de 600 adhérents nouveaux, d'où une prévision de produits de 84 000 € et des dépenses pour un montant de 68 000 €.

Comptes de résultats au 31 décembre 2007 (en euros)

	Exercice 2007	Budget 2008
Produits		
Droits d'entrée	11 520	12 000
Dotation de fonctionnement	55 813	60 000
Produits financiers	12 730	12 000
Produits exceptionnels	2 637	
Total des produits	82 700	84 000
Charges		
Achats	11 310	12 000
Services extérieurs	2 089	3 000
Autres services extérieurs	50 051	53 000
Impôts et taxes	0	0
Frais de personnel	0	0
Charges exceptionnelles	17 133	
Total des charges	80 583	68 000
Résultat de l'exercice (exédent)	2 117	16 000
Exercices antérieurs	251 694	253 811
Cumul des exercices	253 811	269 811

Bilan au 31 décembre 2007

Actif		Passif	
Avances et acomptes sur commandes	0	Report à nouveau	251 694
Autres créances	0	Résultat de l'exercice	2 117
Valeurs mobilières de placement	296 374	Banques	54 619
Disponibilités	12 056	Dettes fournisseurs	0
		Dettes fiscales et sociales	0
Total bilan	308 430	Total bilan	308 430

II. Comptes du Groupement d'Intérêt Economique, GIE AFER (en euros)

Le Groupement d'Intérêt Economique Afer est en charge de toutes les opérations liées à la gestion de vos adhésions, exception faite de la gestion financière de votre épargne, placée sous la responsabilité directe des assureurs et dont l'Association assure le contrôle.

Répartition des charges de l'exercice 2007 entre les membres du Gie

	GIE	AFER	AFER Europe	Aviva Vie	S.E.V.
Achats	2 205 488	365 145	11 310	1 360 268	468 765
Services extérieurs	4 749 942	145 173	2 089	3 063 299	1 539 381
Autres services extérieurs	10 825 823	1 857 542	49 567	7 112 660	1 806 054
Impôts et taxes	894 444			602 300	292 144
Frais de personnel	10 861 906	233 786		7 198 622	3 429 498
Charges de gestion courante	2 433	0		1 574	859
Dotations aux amortissements	614 101	25 223		386 266	202 612
Produits et charges exceptionnelles	- 86 320			- 53 715	- 32 605
Total	30 067 817	2 626 869	62 966	19 671 274	7 706 708

III. Fonds Garanti (en euros)

Comptes des bénéfices techniques et financiers 2007

Au crédit		Au débit	
Revenus bruts du portefeuille	1 383 799 680	Dotations nettes à la réserve de capitalisation	4 692 005
Intérêts sur avances	38 270 351	Frais de gestion financière	8 929 330
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	20 252 396	50% des contributions à l'Organic	1 225 487
Plus-values nettes réalisées sur actions	102 215 981	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 528 195 747
Solde net des provisions pour dépréciation des placements	206 204		
Avoirs fiscaux	729 357		
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	6 355		
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	1 512 354		
Total crédit	1 546 992 678	Total débit	1 543 042 569

Solde créditeur à reporter en 2008 3 950 109

Les Provisions Mathématiques (ou épargne des Adhérents) du Fonds Garanti représentent au 31/12/2007 : 31,510 milliards d'euros (hors intérêts distribués en 2007).

Les résultats distribués aux Adhérents : 1,5284 milliard d'euros servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne en 2007, soit 31,052 milliards d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération de l'épargne pour 2007 est de $1\,528,4 / 31\,052 = 0,04922$ soit un taux brut de 4,922% qui, après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de 4,42% : $(1 + 4,922\%) \times (1 - 0,475\%) = 1,04424$ soit 4,42%.

Résolutions proposées au vote

de l'Assemblée Générale d'Afer Europe

du 12 juin 2008

Résolution N° 1 : Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration, approuve celui-ci.

Résolution N° 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2007

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association concernant les comptes annuels de l'exercice 2007, approuve les comptes annuels de l'Association de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, donne quitus aux administrateurs, et affecte le résultat en report à nouveau.

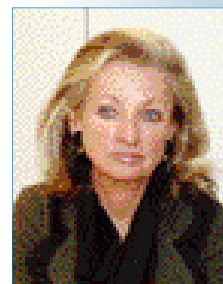
Résolution N° 3 : Approbation du budget de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2008 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

Résolution N° 4 : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Evelyn Gessler

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Evelyn Gessler pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

Née en 1946. Nationalité belge. Sciences-Economiques. Administrateur de sociétés. Spécialiste en Corporate et Lobbying. Présidente de la Chambre de Commerce Belgo Luxembourgeoise en France. Adhérente Afer Europe depuis 2004. Administrateur de l'Association depuis 2005.



Résolution N° 5 : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Agnès Narjoz (épouse Le Saux-Narjoz)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Agnès Narjoz pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

Née en 1965. Nationalité française. Résidente belge. Pharmacie, spécialisation industrie et économie de la santé. Dirigeant d'entreprises de Biotechnologie (France, USA, Japon et Singapour) de 1989 à 2000. Associé-fondateur et dirigeant d'un holding opérationnel Biotech/Medtech (USA & Europe) depuis 2001 et administrateur de sociétés. Adhérente Afer Europe depuis 2004. Administrateur de l'Association depuis 2005, nommée Secrétaire Générale en juin 2006.



Résolution N° 6 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Jacques Joset

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Jacques Joset pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

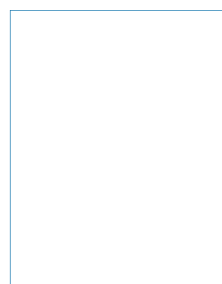
Né en 1944. Nationalité belge. Licencié en sciences diplomatiques de l'Université de Liège, diplômé de l'Institut Européen des Hautes Etudes Internationales près l'Université de Nice. Dirigeant d'entreprise de 1977 à 1988. Audit de gestion de 1988 à 1989. Actuellement courtier en assurances, spécialisé en gestion de patrimoine. Adhérent Afer Europe depuis 1991. Administrateur de l'Association depuis 2005.



Résolution N° 7 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniël Lecompte

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Daniël Lecompte pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

Né en 1945. Nationalité belge. Licencié en sciences commerciales. Producteur dans un bureau de courtage de 1969 à 1980. Courtier en assurance retraité depuis 2006. Adhérent Afer Europe depuis 1993. Administrateur de l'Association depuis 2005.



Résolution N° 8 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Van Hollebeke

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Patrick Van Hollebeke pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

Né en 1957. Nationalité belge. Graduat en comptabilité auprès de la Chambre de Commerce de Bruxelles. De 1989 à 2007 Directeur Administratif et Financier d'entreprises. Actuellement, Consultant. Adhérent Afer Europe depuis 1989. Administrateur et Trésorier de l'Association depuis 2005.



Résolution N° 9 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Vrijman

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Marc Vrijman pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'Association de l'exercice 2010.

Né en 1959. Nationalité belge. Sciences Commerciales et Financières à Hec Saint-Louis. Depuis 1987 auprès du Gie Afer – Membre du Comité de Direction. Directeur du Développement d'Afer Europe depuis l'origine. Adhérent Afer Europe depuis 1989. Administrateur de l'Association depuis 2005. Nommé Président en juin 2006.



Résolution N° 10 : Confirmation de la baisse des frais de souscription

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale entérine la baisse des frais de souscription présentée lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2007.

Résolution n° 11 : Engagement pour le développement durable

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration d'étudier, en relation avec les instances du Gie Afer (Assureurs – Direction financière – Association Afer), les modalités pour incorporer le développement durable dans la conduite de ses opérations et la gestion des actifs. La création d'un nouveau fonds en Unités de Compte dédié à une gestion d'actifs investis en actions de sociétés cotées et répondant à des critères de développement durable sera envisagée. Ces critères seront définis par un bureau de recherche indépendant de l'association et spécialisé en la matière.

Information financière

*par Eric Duval de la Guierce,
Président d'Aviva Gestion d'Actifs*



Malgré un environnement économique qui poursuit sa dégradation des deux cotés de l'Atlantique, les marchés boursiers de la zone euro affichent un joli rebond au cours du mois d'avril; l'indice DJ Eurostoxx affiche en effet un gain de 4.77 %.

Les mesures prises par les banques centrales britannique et nord-américaine afin de restaurer la liquidité, conjuguées aux levées de capitaux propres des grandes banques européennes et anglo-saxonnes, ont allégé le stress lié à la crise financière qui pesait sur les places boursières. Les valeurs bancaires se sont donc sensiblement réappréciées (+7.40 %) sur le mois, concourant ainsi de façon notoire au rebond des marchés.

L'autre explication de « ce joli mois d'avril boursier » réside dans l'excellente performance, (+ 12.60 %) du compartiment des valeurs pétrolières, reflétant en cela la forte hausse du prix du baril.

Les marchés de taux ont connu une évolution divergente en avril. La reprise des marchés d'actions a entraîné une amélioration importante du marché du crédit, l'indice Crossover 5 ans revenant par exemple d'environ 600 bp à 435 bp. En revanche, les obligations d'Etat, considérées comme des valeurs refuge dans la crise financière, ont subi des prises de bénéfices sensibles et ont vu leur rendement remonter de 3.98 % à 4.16 % pour les emprunts Bundesrepublik à 10 ans et de 4.23 % à 4.37 % pour les OAT 10 ans.

Les tensions ont persisté sur les marchés interbancaires, l'Euribor 3 mois demeurant au-dessus de 4.80 %. Enfin, plusieurs membres de la BCE ont continué à exprimer leurs préoccupations concernant l'inflation, ce qui ne laisse pas présager une détente rapide des taux courts dans la zone euro : les échéances 2 ans ou 5 ans ont donc vu leurs rendements remonter sensiblement malgré la pression haussière sur l'euro.

Rédigé le 30 avril 2008

Bon à savoir !

Rappel des améliorations récentes apportées à votre Contrat AFER EUROPE

- Depuis le 1er juin 2007, la **baisse généralisée de vos frais d'entrée** à 2% pour la partie de votre épargne investie dans le Fonds garanti et à 1% pour la partie de votre épargne investie dans nos produits Unités de Compte.
- Depuis le 16 novembre 2007, la création d'une **nouvelle Unité de Compte**, Opensfer, qui vient enrichir et compléter la gamme de produits existants.
- Et depuis le 1er janvier 2008, la **valorisation de vos investissements** est hebdomadaire. Tout versement enregistré le mardi (ouvré) avant 16h porte intérêt à compter du mercredi.

La **garantie plancher** en cas de décès jusqu'à vos 74 ans révolus a été étendue à tous les supports en Unités de Compte. Cette garantie est définie pour chacun des volets pris séparément. Votre capital est donc garanti à 100% en cas de décès, et ce jusqu'à vos 75 ans.

Enfin, la mise en place de la **Provision pour Participation aux Excédents** devrait permettre dès cette année de réguler les résultats du Fonds Garanti.

Diversifier votre épargne

avec votre Contrat AFER EUROPE...

Le placement en Unités de Compte induit une prise de risque. C'est toutefois l'espérance d'une rémunération supérieure sur le moyen-long terme. C'est pourquoi, avant toute décision de diversification, vous devez analyser votre capacité à accepter une part de risque. Il est donc important d'identifier votre profil d'épargnant en :

- **établissant un état des lieux de votre patrimoine** : comment est-il diversifié (actions – obligations – immobilier – trésorerie – etc...) ?
- **déterminant vos objectifs** : quelle est la durée envisagée de votre placement ? A quel usage est-il destiné (transmission – épargne – retraite – etc...) ?
- **évaluant votre sensibilité aux risques**.

En effet, le risque peut se maîtriser par :

- le pourcentage de votre épargne que vous consacrez à la diversification;
- le choix et la diversité des Unités de Compte;
- et le lissage de vos investissements dans le temps.

...et avec le PLAN D'INVESTISSEMENT PROGRESSIF

Vous désirez dynamiser votre épargne et profiter sur le long terme des performances des marchés actions, mais vous voulez le faire au « **meilleur moment** » ?

Le **Plan d'Investissement Progressif** vous permet **d'investir régulièrement en lissant les variations boursières**. Au lieu d'investir en une seule fois et de façon aléatoire, ce plan vous permet de planifier **gratuitement** des investissements réguliers sur nos produits en Unités de Compte, soit à l'occasion d'un versement, soit à l'occasion d'un arbitrage d'épargne. En attendant, le solde du versement non encore investi continue à bénéficier du rendement du Fonds Garanti.

La donation : un geste pour vos proches, sans vous démunir avec AFER EUROPE

Donner de son vivant une partie de son patrimoine à la personne de son choix (en respectant naturellement les règles de quotités disponibles) permet de planifier sa succession de manière fiscalement avantageuse, en réduisant le montant des droits de succession, tout en levant certaines appréhensions et en évitant d'éventuelles discussions ultérieures entre les bénéficiaires.

Lors de notre dernière Assemblée, le notaire honoraire Jean Jacobs nous a fait un exposé très intéressant sur le sujet, dont le compte rendu vous a été communiqué dans la Lettre d'Afer Europe N° 13.

La Belgique dispose de nombreux atouts en matière de donation. Ces atouts, combinés à une assurance vie de type Afer Europe, permettent de maximiser les effets de la donation - en profitant d'un excellent produit de placement - tout en conservant un contrôle sur l'usage qui est fait du capital transmis, par la **clause d'acceptation du bénéfice**.

Ainsi, si vous désirez faire une donation tout en conservant un certain contrôle sur le capital transmis, il suffit de souscrire un contrat au nom du donataire sur lequel la somme donnée sera investie. Vous (le donateur) en êtes le bénéficiaire en cas de décès et vous acceptez le bénéfice, par avenant. La clause d'acceptation du bénéfice empêchera que le donataire effectue des retraits sur son contrat, sans votre autorisation, tant que vous serez en vie.

D'autres formules sont également possibles. N'hésitez pas à contacter votre courtier ou conseiller habituel afin d'obtenir un conseil personnalisé selon votre situation.

ONLINE avec AFER EUROPE...

par e-mail

Communiquons vite, bien et de façon écologique : communiquons par e-mail ! Nous n'avons pas encore votre adresse e-mail? Envoyez-nous un message pour nous la transmettre ! Pour donner le bon exemple, nous vous communiquons ci-dessous nos propres adresses :

- E-mail général : info@afer-europe.com
- Marc Vrijman : mvrijman@afer-europe.com
- Pascal Lecocq : plecocq@afer-europe.com
- Didier Jans : djans@afer-europe.com
- Stéphane Van Vaerenbergh : svanvaerenbergh@afer-europe.com
- Christophe Regout : cregout@afer-europe.com
- Carine Van Hollebeke : cvanhollebeke@afer-europe.com

ou via notre site www.afer-europe.com

De plus en plus d'adhérents se connectent sur notre site www.afer-europe.com et accèdent dès lors d'un simple « clic » à leurs adhésions. Ce site vous permet de :

- Consulter le solde de vos adhésions (*)
- Vérifier les mouvements en attente (*)
- Effectuer un arbitrage (*)
- Modifier la répartition de vos prochains versements (*)
- Effectuer une demande d'avance ou de rachat partiel
(attention, pour cela nous devons être en possession d'un document original mentionnant vos coordonnées bancaires) (*)
- Suivre l'évolution quotidienne de nos produits « Branche 23 »
- Imprimer divers documents,

(*) Attention, vous devez disposer d'un code d'accès personnel et d'un mot de passe (valables pour toutes vos adhésions) pour consulter vos adhésions en toute confidentialité; pour l'obtenir, il vous suffit de vous connecter sur www.afer-europe.com, de cliquer sur « Bienvenue », puis sur « adhérent », enfin, sur « online » et de demander votre code d'accès qui vous parviendra par courrier sous 10 jours.

Parrainez vos proches et vos connaissances et choisissez vos cadeaux !

Vous contribuez fortement au développement de notre Association en parrainant vos amis et vos proches : continuez à le faire et soyez-en remerciés !

Si votre conjoint ou vos enfants ne sont pas encore adhérents, faites-les adhérer... Cette adhésion leur permettra de « prendre date », ce qui est fiscalement intéressant.



Nous avons déménagé !

Depuis le 1er février 2008, notre bureau de Bruxelles vous accueille, de 9 à 18 heures, **6, Avenue Lloyd George à 1000 Bruxelles.** Voici les nouveaux numéros de téléphone directs de vos conseillers :

- Marc Vrijman : 02 627 47 05
- Pascal Lecocq : 02 627 47 06
- Didier Jans : 02 627 47 07
- Carine Van Hollebeke : 02 627 47 09
- Stéphane Van Vaerenbergh : 02 627 47 10
- Christophe Regout : 02 627 47 11

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre courtier habituel ou notre bureau d'information au 02/ 627 47 00.

Repères

Performance du FOND^S GARANTI en 2007 : **+ 4,42% nets**

Taux minimum garanti pour 2008 : 3,16% nets + BONUS

Performances de nos SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE* au 30/04/2008 :

	en 2007 :	depuis 1 mois :	depuis le 31/12/2007 :	depuis 1 an :	depuis 3 ans :
DYNAFER :	2,24%	1,03%	-2,53%	-2,03%	8,70%
SFER :	2,16%	3,93%	-6,34%	-8,49%	22,98%
EUROSFER :	9%	5,70%	-12,59%	-10,87%	38,04%
PLANISFER :	-10,41%	4,97%	-8,66%	-18,03%	5,83%
OPENSFER :	<i>(créé en 2007)</i>	1,79%	-4,38%	<i>(créé en 2007)</i>	<i>(créé en 2007)</i>

* Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Nos produits en Unités de Compte ne bénéficient ni de l'effet cliquet, ni du taux minimum garanti.

Suivez l'évolution quotidienne de nos supports en Unités de Compte sur www.fer-europe.com - rubrique : " Les supports d'investissement ".

AFER EUROPE - Avenue Lloyd George 6 - B-1000 BRUXELLES
Tél.: 02 627 47 00 - Fax: 02 627 47 17 - E-mail: info@fer-europe.com - www.fer-europe.com
74, rue Saint-Lazare - F-75009 PARIS - Tél.: 00 33 1 40 82 24 24 - Fax: 00 33 1 42 85 09 18